

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE



3ème Rallye National de Normandie

PEA

3 / 4 / 5 - Novembre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français 2017.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 28 Août 2017		
Ouverture des engagements	Lundi 4 Septembre 2017		
Clôture des engagements	Lundi 23 Octobre 2017	23h59	
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Samedi 28 Octobre 2017	9h00 - 19h00	Café " Le Moderne "
	Dimanche 29 Octobre 2017	9h00 - 19h00	Loto – PMU - Presse
	Jeudi 2 Novembre 2017	9h00 - 19h00	20 quai Lepaulmier
	Vendredi 3 Novembre 2017	9h00 - 13h00	Honfleur (14600)
Dates et heures des reconnaissances			Voir article 6.2.6P
Horaire officiel			☎ : 3699
Vérifications administratives	Vendredi 3 Novembre 2017	8h30 – 16h00	Garage PEUGEOT Cours Jean de Vienne Honfleur (14600)
Vérifications Techniques	Vendredi 3 Novembre 2017	9h00 – 16h30	Garage PEUGEOT Cours Jean de Vienne Honfleur (14600)
1ère reunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 3 Novembre 2017	15h00	Salle des Associations 33 rue des Corsaires Honfleur (14600)
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ère étape	Vendredi 3 Novembre 2017	17h00	Salle des Associations 33 rue des Corsaires Honfleur (14600)
Briefing écrit	Vendredi 3 Novembre 2017		Remis aux vérifications administratives
Départ de la 1ère étape – 1ère VHC	Vendredi 3 Novembre 2017	18h52	Parc fermé Parking Quai de la Jetée Est Honfleur (14600)
Arrivée de la 1ère étape – 1ère VHC	Vendredi 3 Novembre 2017	20h25	Parc fermé – Communauté de Commune – Chemin de la Carrellerie - Beuzeville (27210)
Affichage des résultats de la 1ère étape et des heures & ordres de départ de la 2ème étape.	Vendredi 3 Novembre 2017	23h00	Inter Hôtel - Av. Du 46ème Royal Marine Commando Beuzeville (27210)
Départ de la 2ème étape – 1ère VHC	Samedi 4 Novembre 2017	8h12	Parc fermé – Communauté de Commune – Chemin de la Carrellerie - Beuzeville (27210)
Arrivée de la 2ème étape – 1ère VHC	Samedi 4 Novembre 2017	16h24	Podium Arrivée - ALLIANZ Place de la République Beuzeville (27210)
Permanence du rallye	Samedi 4 Novembre 2017		PC Course Cour Ecole Élémentaire Mendès France Beuzeville (27210)
Publication des résultats officiels du rallye	Samedi 4 Novembre 2017	30 mn après arrivée du dernier concurrent	Podium Arrivée - ALLIANZ Place de la République Beuzeville (27210)
Remise des prix	Dimanche 5 Novembre 2017	10h30	Salle des Fêtes Rue du Coq Enchaîné La Rivière St-Sauveur (14600)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise les 3 – 4 & 5 novembre 2017, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Écurie Saint-Hélier - en tant qu'organisateur technique, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) :

3ème RALLYE NATIONAL DE NORMANDIE - PEA

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **815** en date du **05/09/2017**

Organisateur Technique

Nom : **Ecurie SAINT-HELIER**
Président : Alain DANIERE
Adresse : B.P. 19 – 27505 PONT-AUDEMER Cedex
Téléphone : 02.32.57.51.09
Email : ecuriesainthelier@orange.fr
Site internet : www.ecuriesainthelier.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 2 novembre 2017 : 74 bis rue A. Sorel – 27210 BEUZEVILLE
Permanence du rallye le vendredi 3 novembre 2017 : Garage Peugeot – Cours Jean de Vienne – 14600 HONFLEUR

Organisateur Administratif

Nom : **ASA Normandie**
Présidente : Françoise MAWDSLEY
Adresse : 292 route de Dieppe – 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
Téléphone / Fax : 02.35.76.95.49
Email : asa.normandie@orange.fr
Site internet : www.asa.normandie.pagesperso-orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA.....

Collège des commissaires Sportifs

Présidente.....	MAWDSLEY Françoise	1303	1653
Membre.....	FAULIN Christine	1318	126053
Membre.....	WICO Michel	1303	2204
Directeur de Course	LEFORESTIER Jean Claude	1318	1756
Directeur de Course adjoint (PC - Secrétaire).....	JARDIN François	1303	20414
Directeur de Course adjoint (PC – ES n° 2).....	PERIER Jean Christophe	1411	4884
Directeur de Course adjoint (PC – ES n° 3).....	LEBEL Chantal	1318	54921
Directeur de Course adjoint (PC – ES n° 4).....	MARIE Franck	1318	5847
Directeur de Course adjoint (Véhicule tricolore).....	CARTERON Michel	1308	8442
Directeur de Course adjoint (Véhicule damier).....	GROUD Francis	1318	8035
Directeur de Course Délégués aux ES :.....	MAWDSLEY Joachim	1303	15063
	MAWDSLEY Erwin	1303	228740
	BELY Jean	1318	145422
	LEREDDE Philippe	1314	8465
	JOSSE Jean Denis	1318	34725
	CHANDELIER Patrice (Stagiaire)	1318	236181
	VARANGLE Lucien	1307	36384
	OVIEVE Alain	1318	196080
	LEFEBVRE Xavier (Stagiaire)	1318	179744
Médecin chef	Dr PROD'HOMME Didier	1318	230341
Chargé des relations concurrents	MAWDSLEY Myriam	1303	11115
Chargé des relations concurrents	CHAMPROBERT Sylvain	1308	18483

Commissaires Techniques

Responsable (Moderne)	SALENNE Jacques	1306	18219
Membre.....	AUBLE Jean Louis	1317	4592
Membre.....	BLOT William (Stagiaire)	1318	236179
Membre.....	BOURNEX Jean Luc	1315	11351
Membre.....	DESSE Jean Michel	0112	5538
Membre.....	OLLIVIER Claude	1303	16353
Juge de Faits	LEVAVASSEUR Francis	1318	5849
Classements	VOISIN Raphael	1308	211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le **3ème Rallye National de Normandie** compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2018 – Coefficient 3
- ✓ Le Championnat du Comité Régional de Normandie
- ✓ Challenge Association Sportive Automobile de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 3 Novembre 2017 de 8h30 à 16h00
Garage PEUGEOT – Cours Jean de Vienne – HONFLEUR (14600)

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet www.ecuriesainthelier.fr

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 4 Novembre 2016 de 9h00 à 16h30
Garage PEUGEOT – Cours Jean de Vienne – HONFLEUR (14600)

Les vérifications finales seront effectuées : Garage LV Autos 27 – ZAC de la Carrellerie à BEUZEVILLE (27210)
Taux horaire de la main d'oeuvre : 60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **3ème Rallye National de Normandie**, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, signée avant le **Lundi 23 Octobre 2017 minuit**, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

RALLY-GT Association
20 Impasse Major Howard – 14600 HONFLEUR

Mail : rallygt@rv14.fr

Portable : 06.51.77.62.54

Fax : 09.89.03.24.34

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.engagements.normandie.rallygt.fr>

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien lire les conditions d'engagement en ligne. Pour toute information, veuillez contacter **RALLY-GT Association** au 06.51.77.62.54.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum (modernes)**.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec** la publicité facultative des organisateurs : **465 €** Du 4 septembre au 1er octobre 2017 (inclus)
- **sans** la publicité facultative des organisateurs : **930 €** Du 4 septembre au 1er octobre 2017 (inclus)
- **avec** la publicité facultative des organisateurs : **495 €** Du 2 Octobre au 23 octobre 2017 (clôture)
- **sans** la publicité facultative des organisateurs : **990 €** Du 2 Octobre au 23 octobre 2017 (clôture)

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Tout concurrent forfait avant le **lundi 30 octobre 2017 minuit** sera intégralement remboursé (n° appel : 06.51.77.62.54). Entre cette date et le début des vérifications administratives du rallye, une retenue de **40%** sera appliquée. **L'engagement sera acquis ensuite à l'organisateur.** Tout forfait doit être confirmé par écrit, par télécopie ou par messagerie électronique.

3.3P.

ORDRE DE DEPART

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

Pour la 1ère étape du rallye (prologue), le départ sera donné dans l'ordre inverse des numéros de compétition, le plus grand partant en tête.

L'ordre de départ de la 2ème étape sera établi d'après le classement provisoire, hors pénalités, de la 1ère étape.

3.3.9P

Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum : 10 cm), sous peine d'une pénalité de 80€.

Dans le cadre d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2P.

PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2.2P.

ROUES DE SECOURS

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN minimum et DEUX maximum, y compris pour les voitures homologues sans roués de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).

Les roues de secours devront être conforme à la définition des pneumatiques.

Les roues galettes sont interdites.

4.3P.

ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

1ère étape : Parc assistance sur la zone Industrielle (derrière Village des Marques) – Rue de la Gare à HONFLEUR (14).

2ème étape : Parc assistance sur la Zone Artisanale 46ème Avenue Royal Marine Commando de BEUZEVILLE (27).

Dans chaque Parc Assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, d'un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course, d'une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance d'une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de **200 €** sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P.

LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P.

IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtes du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.8P. **EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés conformes à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. **DESCRIPTION**

Le **3ème Rallye National de Normandie** représente un parcours total de **237,605 kms**.

Il est divisé en **2 étapes et 4 sections**.

Il comporte **4 épreuves spéciales** pour une longueur totale chronométrée de **111,255 kms (46,82%)**

Les épreuves spéciales sont :

- ES n° 1	3,225 kms
- ES n° 2 / 5 / 8	10,040 kms
- ES n° 3 / 6 / 9	11,070 kms
- ES n° 4 / 7 / 10	14,900 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire / itinéraire horaire" (voir annexe 1)

6.2P. **RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 28 Octobre 2017	9h00 – 12h00 & 14h00 – 19h00
Dimanche 29 Octobre 2017	9h00 – 12h00 & 14h00 – 19h00
Jeudi 2 Novembre 2017	9h00 – 12h00 & 14h00 – 19h00
Vendredi 3 Novembre 2017	9h00 – 13h00

Sauf ES n° 1
Vendredi 3 Novembre 2017 **14h00 – 17h00**

Le nombre de passage est limité à **3 maximum**. Des contrôles seront effectués sur chaque ES.

Le document de contrôle des reconnaissances à remplir par chaque équipage devra être obligatoirement redonné aux vérifications administratives.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. *DEPART*

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

7.2P. *DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES*

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Directeur de Course : Chasuble rouge
- Commissaire Technique : Chasuble noire
- Relations concurrents : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2017.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 Novembre 2017 à 10h30, à la Salle des Fêtes de La Rivière Saint-Sauveur (14).

Prix en espèces	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch :	500 €	300 €	200 €	150 €	100 €
Classes :	495 € (1 à 4 partants)	250 € (5 à 10 partants)	150 € (11 à 15 partants)	100 € (plus de 15 partants)	
Féminin :	250 €				

Les prix en espèces (sauf pour les cinq premiers du classement général) seront réduits si moins de **100 partants**.

Exemple : 82 partants - 82% des prix seront distribués.
67 partants - 67% des prix seront distribués

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.

Pour les classes inférieures à 3 partants, 50% des prix seront distribués.

Une coupe sera remise aux cinq premiers du Scratch, et à chaque équipage recevant un prix pour la classe.

Un chèque de 15,00 € sera remis par tirage au sort à 1 commissaire par épreuve spéciale, lors de la remise des prix.

Une coupe sera remise au vainqueur du scratch, pour le challenge " Denis Delahaye ".

Le classement scratch sera mis à disposition sur le site de l'écurie (www.ecuriesainthelier.fr) et aucun tirage de ce classement ne sera donné lors de cette remise de prix.

ANNEXES

Annexe 1-1 :

Pour rappel, le Carnet d'itinéraire (Road Book) sera à retirer à :

Café " Le Moderne "
Loto – PMU - Presse
20 quai Lepaulmier
14600 HONFLEUR

Coordonnées GPS : 49°25'6.84"N - 0°14'14.43"E

Annexe 1-2 : Vérifications administratives

Tout concurrent ne pouvant pas respecter l'horaire de convocation aux vérifications administratives, devra le signifier à l'organisation, en appelant le numéro suivant :

06.51.77.62.54 – RALLY-GT Association

Annexe 1-3 : Assistance

En sortant du parc fermé le vendredi soir, les concurrents prendront la direction de l'assistance avant de passer sur le podium de départ du rallye.

Annexe 1-4 : Itinéraire Horaire (Timing) :

ITINERAIRE

CH		ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
3ème Rallye National de Normandie & 1er Rallye V.H.C. 2017						
Vendredi 3 Novembre 2017						
ITINERAIRE et CONTRÔLES						
Lever du soleil 07 h 51						
Etape 1						
Départ Etape 1						
CH 0	Parc Fermé - Parking Gallien		0,000	0,000		18:52
CH 0A	Entrée - Assistance A		3,410	3,410	00:05	18:57
Zone Assistance A - Sous Autoroute des Estuaires					00:20	
CH 0B	Sortie - Assistance A		1,110	4,520		19:17
Podium Départ - Marché à Poisson						
CH 1	Avant ES n° 1 - Honfleur / Prologue		4,010	8,530	00:10	19:27
ES 1	Départ ES n° 1 - HONFLEUR	3,225			00:03	19:30
CH 1A	Entrée - Assistance B		3,090	14,845	00:15	19:45
Zone Assistance B - Sous Autoroute des Estuaires					00:15	
CH 1B	Sortie - Assistance B		1,110	15,955		20:00
CH 1C	Entrée Parc Fermé		18,800	34,755	00:25	20:25
Cour Communauté de Commune - BEUZEVILLE						
<i>Pas de pénalité pour avance au CH 1C</i>						
Total Etape 1		3,225	31,530	34,755		9,28%
Coucher du soleil 17 h 33						

Section 1

ITINERAIRE

3ème Rallye National de Normandie & 1er Rallye V.H.C. 2017 <i>Samedi 4 Novembre 2017</i> ITINERAIRE et CONTRÔLES						
						Lever du soleil 07 h 52
Etape 2						
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 2						
Parc Fermé - Cour Communauté de Commune - BEUZEVILLE						
Sortie Parc Fermé / BEUZEVILLE						
CH 1D	Entrée - Assistance C		0,170	34,925		08:12
Zone Assistance C - Zone Artisanale Beuzeville						00:25
CH 1E	Sortie - Assistance C					08:37
CH 2	Avant ES n° 2 - Saint-Pierre de Cormeilles		12,520	47,445	00:20	08:57
ES 2	Départ ES n° 2 - SAINT-PIERRE DE CORMEILLES	10,040			00:03	09:00
CH 3	Avant ES n° 3 - Cormeilles		2,930	60,415	00:20	09:20
ES 3	Départ ES n° 3 - CORMEILLES	11,070			00:03	09:23
CH 4	Avant ES n° 4 - Martainville		12,500	83,985	00:30	09:53
ES 4	Départ ES n° 4 - MARTAINVILLE	14,900			00:03	09:56
CH 4A	Entrée - Parc Regroupement 1		2,580	101,465	00:25	10:21
Regroupement 1 : Place de la République / Beuzeville						00:45
CH 4B	Sortie - Parc Regroupement 1					11:06
CH 4C	Entrée - Assistance D		1,530	102,995	00:05	11:11
Zone Assistance D - Zone Artisanale Beuzeville						00:30
CH 4D	Sortie - Assistance D					11:41
CH 5	Avant ES n° 5 - Saint-Pierre de Cormeilles		12,520	115,515	00:20	12:01
ES 5	Départ ES n° 5 - SAINT-PIERRE DE CORMEILLES	10,040			00:03	12:04
CH 6	Avant ES n° 6 - Cormeilles		2,930	128,485	00:20	12:24
ES 6	Départ ES n° 6 - CORMEILLES	11,070			00:03	12:27
CH 7	Avant ES n° 7 - Martainville		12,500	152,055	00:30	12:57
ES 7	Départ ES n° 7 - MARTAINVILLE	14,900			00:03	13:00
CH 7A	Entrée - Parc Regroupement 2		2,580	169,535	00:25	13:25
Regroupement 2 : Place de la République / Beuzeville						00:40
CH 7B	Sortie - Parc Regroupement 2					14:05
CH 7C	Entrée - Assistance E		1,530	171,065	00:05	14:10
Zone Assistance E - Zone Artisanale Beuzeville						00:30
CH 7D	Sortie - Assistance E					14:40
CH 8	Avant ES n° 8 - Saint-Pierre de Cormeilles		12,520	183,585	00:20	15:00
ES 8	Départ ES n° 8 - SAINT-PIERRE DE CORMEILLES	10,040			00:03	15:03
CH 9	Avant ES n° 9 - Cormeilles		2,930	196,555	00:20	15:23
ES 9	Départ ES n° 9 - CORMEILLES	11,070			00:03	15:26
CH 10	Avant ES n° 10 - Martainville		12,500	220,125	00:30	15:56
ES 10	Départ ES n° 10 - MARTAINVILLE	14,900			00:03	15:59
CH 10A	Podium Arrivée - Place de la République		2,580	237,605	00:25	16:24
<i>Pas de pénalité pour avance au CH 10A</i>						
Total Etape 2		108,030	94,820	237,605		45,47%
Total Rallye (Etape 1 + 2)		111,255	126,350	237,605		46,82%
						Coucher du soleil 17 h 32

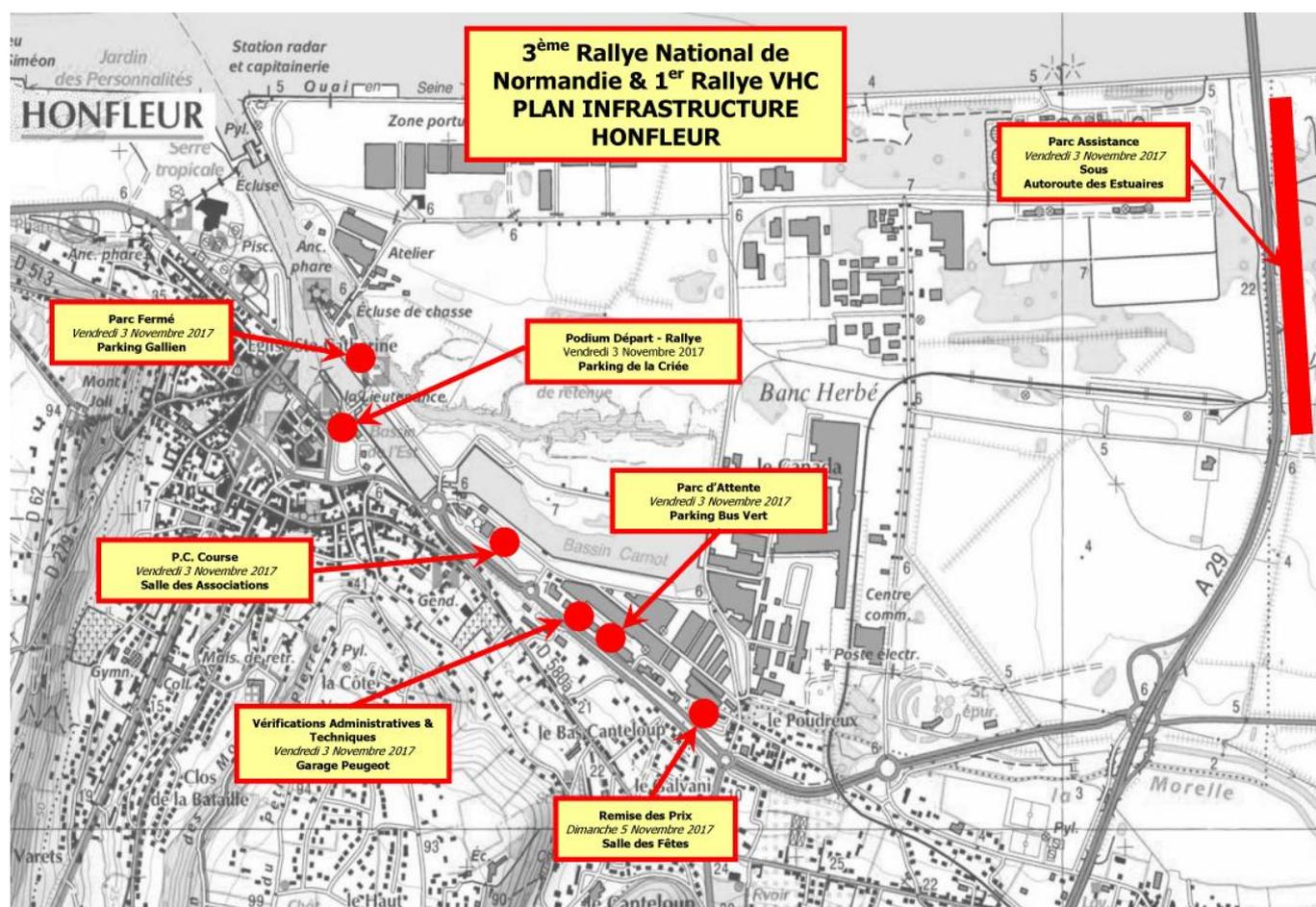
Annexe 1-5 : Infrastructure HONFLEUR : Vendredi 3 Novembre 2017

Dès l'arrivée à Honfleur le vendredi (le matin ou l'après midi), **OBLIGATION** aux plateaux chargés de leur voiture de course, de se parquer sur la zone d'assistance.

L'emplacement occupé par un concurrent devra se trouver sous la partie de l'autoroute A29. L'autorisation qui nous a été donnée, vous permettant d'accéder à ce lieu, stipule que vous ne laissez aucune trace de votre passage (débris, trace d'huile sur le sol,.....). Votre responsabilité sera engagée pour toutes infractions à ces demandes.

Les Vérifications Administratives & Techniques se situant au même emplacement, les concurrents devront venir avec leur véhicule de course, un parc d'attente étant à disposition pour apposer les panneaux et plaques avant le passage aux vérifications techniques. Après le passage des concurrents aux vérifications techniques, ceux-ci prendront la direction du Parc Fermé.

A la sortie des Vérifications Administratives, l'équipage sera muni d'un carnet de bord.



Annexe 1-6 : Infrastructure BEUZEVILLE : Samedi 4 Novembre 2017

Les assistances pourront se mettre en place dès le vendredi soir, sur la Zone Artisanale – Avenue du 46ème Royal Marine Commando. Un panneau vous indiquera le lieu exact pour l'emplacement des remorques porte voiture. Tout autre endroit de stationnement est **INTERDIT**.

L'emplacement occupé par un concurrent devra se trouver sur la partie asphaltée. L'autorisation qui nous a été donnée, vous permettant d'accéder à ce lieu, stipule qu'il vous est interdit d'empiéter sur les surfaces herbeuses, et que vous ne laissez aucune trace de votre passage (détritus, trace d'huile sur le sol, ...). Votre responsabilité sera engagée pour toutes infractions à ces demandes.

